

**Conseil municipal**  
**du 25 novembre 2020 à 18 heures**

Compte rendu

Le 25 novembre 2020 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc Villaret, maire.

Etaient présents : Geneviève Decisier, Olivia Delanoë, Gérard Etancelin, Albin Gaucher, Thierry Landes, Benoît Martens, Jacqueline Mazel, Xavier Rouau, Odette Saléry, Luc Villaret.

Isa Odenhardt était présente par visioconférence.

Cette séance du Conseil était la première à être organisée à la fois en présentiel et en visioconférence, compte tenu des circonstances sanitaires. Ce qui a permis la présence d'un public, à distance, composé de: Claude et Josette Torregrosa, Stéphane Grumbach, Catherine Capietto et Béatrice Lefebvre, Michel Tasset, Bruno et Chantal Legall et autres personnes associées. "Geneviève Decisier a été désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le maire propose d'y ajouter trois points :

- le financement du hangar filière bois ;
- le changement de coordonnateur du prochain recensement ;
- l'achat d'une auto-laveuse.

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité.

Le maire aborde ensuite l'ordre du jour de la réunion.

### **I- Présentation du projet hangar - filière bois - plateforme**

#### *- La présentation du projet architectural*

Luc Villaret invite Jérémie Veramendi, de l'atelier VAD Architectures du Vigan, à présenter l'état actuel du projet de hangar de stockage et de séchage des plaquettes forestières. Différentes visites de hangars similaires (dont celui de Camprieu) ont conduit à revoir le projet initial (trois murs à ossature et bardage en bois), compte tenu de son incompatibilité avec le stockage de plaquettes. Le projet actuel, quasiment bouclé, repose sur des murs en béton banché (40 mètres linéaires), dont la pérennité dans le temps est très supérieure. Les plans et coupes sont remis aux membres du Conseil. Xavier Rouau et Olivia Delanoë s'inquiètent de l'intégration paysagère et environnementale du bâtiment. Jérémie Veramendi précise que les murs pourront être lasurés et végétalisés. Il observe également que le bâtiment n'est qu'un outil de travail et qu'il ne sera visible de nulle part.

Le coût de sa réalisation s'élève à 135 000€, frais d'adduction d'eau compris. Le bâtiment devrait être opérationnel à la fin de l'été prochain, après les étapes suivantes : obtention prochaine de

l'étude de sol ; appel d'offres lancé fin décembre 2020 ou début janvier 2021 ; construction du bâtiment sur trois mois environ, à partir du mois d'avril.

Il est par ailleurs souligné les possibilités d'extension du bâtiment, en un second temps, selon les différents projets de la commune ; en effet le bâtiment sera construit sur une surface plane de 2000 m<sup>2</sup> pouvant laisser envisager d'autres possibilités d'aménagement de l'espace.

#### *- Le financement du hangar communal*

Luc Villaret demande au Conseil de renouveler sa demande de subvention auprès de la région Occitanie au titre de la Dotation innovation / expérimentation, compte tenu des rééquilibrages intervenus qui modifient le plan initial de financement (la région augmente sa participation, et la Communauté de communes la réduit, tout en s'engageant à maintenir à 20% la participation de la commune). Le montant total des travaux s'élève à 160 300.00 € HT.

Le plan de financement est modifié comme suit :

30 % subvention Région 48 090.00 €

30 % subventions d'État 48 090.00 €

20 % la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Sumènoises, soit 32 060 €

Et le solde 20 % pris sur les fonds propres de la commune, soit 32 060 €

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer des demandes de subventions à la Région Occitanie

*Voté à l'unanimité.*

#### **II- La présentation du devis pour l'agrandissement du cimetière**

Benoît Martens, Luc Villaret et André Elzière ont étudié ensemble la question de l'agrandissement de 400m<sup>2</sup> du cimetière de la commune.

Benoît Martens a présenté aux conseillers une estimation du coût des travaux nécessaires (mur de 4m de haut, chaperons, ferrailage, fondations, etc.). En incluant l'étude de sol, le coût pourrait s'élever à 35 000€.

Au cours de la discussion, la question du cimetière naturel (prévu dans l'agrandissement) a été évoquée par Isa Odenhardt, qui souhaite qu'une commission se tienne dans les premiers mois de l'année à venir pour l'étudier.

Luc Villaret rappelle que 10 000 € ont été prévus pour les travaux du cimetière sur le budget primitif 2020. Aussi, il propose au vote de démarrer le projet dès le début de l'année 2021 (lancement des études de sol, notamment).

*Voté à l'unanimité.*

### **III- Mise en vidéosurveillance des lieux de dépôts sauvages de la commune**

Luc Villaret déplore que des dépôts d'encombrants au niveau des poubelles soient régulièrement constatés par l'employé municipal, malgré les services proposés par la mairie pour aider à leur enlèvement et malgré les consignes rappelées dans le bulletin communal. Pour mettre un terme à cette situation intolérable (à laquelle André Elzière consacre une à deux journées par mois), le maire propose le contrôle de ces lieux de dépôts sauvages par un système de vidéosurveillance ou de pièges photographiques.

Olivia Delanoë, Xavier Rouau et Geneviève Decisier expriment leur désaccord sur cette proposition. Ils préfèrent amplifier une action de sensibilisation des habitants, *via* des panneaux, des messages dans les boîtes aux lettres, des articles dans le bulletin communal, et des communications sur le forum Framavox.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **IV- L'assainissement : mutualisation des moyens pour l'achat des systèmes d'assainissement**

Suites aux précédentes campagnes de sensibilisations menées sur la mise aux normes nécessaire des systèmes d'assainissement non collectifs, sept familles de la commune se sont déclarées intéressées. Comme elle s'y est engagée, et dans une perspective de mutualisation des frais, la mairie a sollicité deux hydrogéologues, et s'apprête à contacter des entreprises de vente et d'installation de matériel. Une réunion des familles qui se sont portées candidates ainsi que des habitants potentiellement intéressés aura lieu prochainement.

Benoît Martens observe qu'il conviendrait aussi de mutualiser les achats, coûteux, des matériaux nécessaires (sable, etc.).

### **V- Les mutuelles communales**

Ce type de dispositif consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs. Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire. En fonction des conditions négociées par la commune, des avantages peuvent, en théorie, exister (cotisations moins élevées, démarches simplifiées pour le bénéficiaire...).

Des investigations approfondies ont été menées par Séverine, pour recenser les organismes offrant cette possibilité, et pour comparer les garanties proposées. Ses recherches ne permettant pas d'établir l'offre de garanties plus intéressantes pour le même niveau de couverture que les mutuelles "classiques", le maire propose que la poursuite des recherches sur cette question soit abandonnée.

Voté à l'unanimité.

### **VI- Une convention avec le comité des fêtes**

Lors d'une séance du 2 novembre 2020, le conseil a autorisé le maire à conclure une convention avec le comité des fêtes. Isa Odenhardt a travaillé à l'élaboration d'un texte, remis aux conseillers. Ce

texte a été approuvé à l'unanimité, sous réserve du rajout, dans son article 6 (Durée de la convention – Résiliation) d'une mention de reconduction tacite.

### **VII- Le changement de coordonnateur du prochain recensement de la population en 2021**

Alain Aubanel, qui s'était porté candidat à la fonction de coordonnateur du prochain recensement, ne peut pas assurer cette fonction.

Le maire propose qu'il soit remplacé par Séverine DEBIÉE, coordonnatrice de l'enquête. Et André Elzière, assurera les missions d'agent recenseur.

Voté à l'unanimité.

### **VIII- L'achat d'une autolaveuse**

Cet achat avait été suggéré notamment par Isa Odenhardt, dans le but de faciliter le nettoyage des locaux de la bergerie, en particulier après des manifestations importantes. Les premières recherches faites par la mairie font apparaître que le coût (environ 1 000€) est disproportionné par rapport à l'usage réduit qui en sera fait (sol de la bergerie). Isa va poursuivre ses investigations sur un appareil moins cher.

### **IX- Les questions diverses**

#### ***1- Le salon d'Art Présent (organisateurs : Maïa Paulin, Georges Ouanounou)***

Isa Odenhardt et Geneviève Decisier commentent la note élaborée par Georges Ouanounou, pour décrire le projet et évaluer le budget nécessaire demandé à la mairie.

Le Conseil donne un avis favorable à ce projet. Toutefois, il ne peut voter la somme demandée, les sujets de 'Questions diverses' n'étant pas susceptibles de vote. Un prochain Conseil, fixé le 8 décembre, permettra ce vote.

#### ***2- Le radon***

Sur les 350 communes gardoises, 72 sont classées en 'zone 3 à potentiel radon significatif', dont Saint Roman de Codières.

Le maire a pris contact avec L'Agence régionale de santé (ARS). Des tests vont être effectués dans les lieux recevant du public (bergerie, médiathèque et mairie).

Les particuliers pourront également tester leur habitation. Une communication sera faite sur Framavox et dans le Bulletin communal.

#### ***3- Le colis des aînés***

Les contraintes sanitaires empêchent l'organisation d'un repas de Noël. Ce repas sera remplacé par le portage à domicile de colis, vallée par vallée, à partir du 15 décembre. 60 colis ont été commandés pour les plus de 65 ans.

#### *4- Le Noël des jeunes*

Un Noël solidaire sera offert aux jeunes le samedi 19 décembre. Des cadeaux seront partagés, un goûter offert par la mairie et des animations sont recherchées. Une balade botanique pourrait être organisée le mercredi 16 décembre, permettant de ramasser houx, pommes de pin et mousse pour décorer les lieux.

#### *5- Le Conseil municipal des jeunes*

Odette Saléry rappelle que, lors du Conseil municipal des jeunes, le 21 octobre, les enfants ont insisté sur la nécessité de rénover le terrain de sport. Il est important qu'une ligne budgétaire soit créée pour ce projet.

Léo Haize doit faire le compte rendu de la rencontre du 21 octobre.

#### *6- Le statut des habitations non déclarées*

La mairie a recensé l'ensemble des habitations ou constructions non déclarées aux services fiscaux. Le dossier est épais. Pour des raisons d'équité, une sensibilisation des personnes concernées sera effectuée.

#### *7- Les établissements recevant du public*

Luc Villaret rappelle que les établissements recevant du public sont soumis au respect de normes précises, dont le non respect engage la responsabilité du bailleur. Cette règle interdit la réception de publics dans des lieux privés. La bergerie du Trescol a cette vocation. En décembre, lorsque le chauffage sera opérationnel dans cet espace, une communication sera faite pour rappeler ces règles.

#### *8- Un marché local avant Noël ?*

Il est avancé l'idée d'un petit marché de Noël local à St-Roman, qui respecterait les règles sanitaires.

La séance est levée à 20 heures 30.